

Effractions

Journée d'étude organisée par PSInstitut

Strasbourg, vendredi 6 décembre 2024

Violences, agressions, chocs, blessures, infections, invasions, les qualificatifs ne manquent pas pour désigner des situations très diverses, de la blessure physique à l'agression d'un pays par un autre, en passant par le forçage des fermetures d'un bâtiment et les traumatismes psychiques, mais qui semblent présenter des analogies. Des disciplines différentes : biologie, psychologie, sociologie des organisations, relations internationales, sont sollicitées par le terme d'effraction. Celui-ci est ici choisi pour sa polysémie, qui recouvre un processus commun : l'atteinte brutale et inattendue d'un système par un agent extérieur, qui rompt ses défenses, son enveloppe, et pénètre à l'intérieur.

L'image de l'effraction permet d'explorer différents concepts, convoqués dans des disciplines également différentes, offrant ainsi des passerelles pour les faire dialoguer entre elles.

C'est ainsi que l'idée d'effraction peut être approchée à travers le concept de **stress**, qui désigne en biologie l'ensemble des réactions d'un organisme soumis à des pressions ou contraintes de l'environnement. La notion est introduite par l'endocrinologue Hans Selye (1956), qui décrit chez ses patients le mécanisme du syndrome d'adaptation, c'est-à-dire l'ensemble des modifications qui permettent à un organisme de supporter les conséquences d'une agression, naturelle ou provoquée. Les facteurs de stress sont nombreux et il conviendrait de distinguer ceux qui suggèrent une effraction (traumatismes, interventions chirurgicales, blessures, agent pathogène...) d'autres comme la surcharge de travail, les déséquilibres alimentaires qui ont un caractère plus chronique. Toutes les situations « stressantes » sont-elles des effractions ?

En psychologie et en psychanalyse, ce sont davantage les termes de **trauma** et de **traumatisme** qui seront sollicités. L'un désigne le choc violent qui provoque la blessure physique et/ou psychique, l'autre les conséquences de ce choc sur le psychisme. Ils délimitent ainsi un vaste champ d'études, celui des mécanismes de sauvegarde d'ordre psychique, neurobiologique et physiologique qui peuvent se mettre en place à la suite d'un ou de plusieurs événements générant une charge émotionnelle non contrôlée et dépassant les ressources du sujet. L'effraction peut être à la fois physique et psychique : coups et blessures, viol ou autre abus sexuel, accident, harcèlement moral, insultes et dénigrements sous relation d'emprise... Le trauma se présente comme une effraction du réel dans la représentation, auquel fait écho le traumatisme comme tentative de métaboliser le réel brut en une réalité : processus à la fois pathologique et adaptatif, sur lequel appuyer possiblement un traitement, une thérapie...

On peut se poser la question de ce qui spécifie formellement une effraction par rapport à d'autres sollicitations contraignantes ou agressions. La rapidité, la brutalité de l'évènement est-elle un critère distinctif ? Peut-on considérer qu'une effraction implique une atteinte des frontières, une déchirure de l'enveloppe ? Un cambriolage par effraction dans le domaine privé, un viol ou la pénétration d'une lame dans le corps, l'effraction d'une cellule par un virus impliquent une représentation spatiale : quelque chose ou quelque chose est entré dans un espace fermé en forçant cette fermeture, pour y déposer quelque chose ou occuper les lieux. Faut-il désormais s'en débarrasser, retirer ce qui a pénétré, ou bien peut-on s'en accommoder, l'intégrer, l'assimiler ? Quels sont les processus homéodynamiques de crises et d'adaptations qui jalonnent l'effraction et permettent le passage d'un état d'équilibre à un autre ?

L'état d'impréparation du système, la surprise, sont-elles en cause ? Les modes de réaction, de réponse du système à l'effraction sont-elles spécifiques ? La figure de l'effraction sollicite les concepts qui rendent compte de la manière dont il y est répondu : résistance, résilience, dissociation, fragilité, antifrabilité... Les réponses à l'effraction sont-elles, selon les cas, adaptées, insuffisantes, exagérées, se retournant éventuellement contre le système lui-même à la manière de réponses auto-immunes ? On sait que le stress peut être lui-même négatif ou positif, avoir des effets de réagencement, de réorganisation du système, mais à quelles conditions ?

L'effraction est aussi un thème mobilisateur parce qu'elle se présente comme un évènement souvent inattendu qui interpelle : quel que soit le registre, mais surtout si des êtres humains sont impliqués, individuellement ou collectivement, elle surprend celle/celui qui la subit, mais aussi les observateurs, elle suscite la fascination, la révolte, la colère. L'émotion alimente la résonance médiatique. Le théoricien est a contrario incité à la prudence pour ne pas verser dans les explications binaires.

Ainsi, l'effraction est un phénomène qui devrait pouvoir se prêter à une description formelle générale, impliquant : le forçage de la frontière d'un système ; la rapidité ou la brutalité de ce forçage ; l'inattendu et l'impréparation ; une pénétration dans l'intérieur ; le dépôt de quelque chose ou l'installation de l'agresseur dans cet intérieur ; des processus divers de réponse adaptative.

Le comité de sélection accordera une attention particulière aux contributions exposant des pratiques qui visent à traiter les effets négatifs des effractions, que celles-ci soient biologiques, psychiques, sociales, territoriales, en particulier les thérapies et traitements des états post-traumatiques. Les contributeurs auront le souci de définir ce qu'ils entendent par effraction et les modes d'action de la pratique étudiée, et veilleront à monter en généralité vers une modélisation systémique, pour permettre des passerelles entre domaines d'études, champs et disciplines différents, voire distants.

Les propositions de communication, de 4 000 signes et blancs maximum, sont à adresser à Daria Silhan ds@groupepsi.com et Mylène Bapst mb@groupepsi.com avant le 31 mai 2024.

Les auteur-e-s retenu-e-s seront informé-e-s de l'acceptation de leur proposition avant le 30 juin 2024.

Les communications rédigées seront à nous faire parvenir pour le 15 octobre 2024.

La journée d'études fera l'objet d'une publication, les communications y figureront après examen par un comité de lecture